

*Interpellation présentée par la députée
Mme Emilie Flamand.*

*Date de dépôt : 15 novembre 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Pistes cyclables à Collonge-Bellerive: qu'est-ce qu'on attend?

En date du 22 avril 2005, soit il y a deux ans et demi, l'unanimité du Grand Conseil renvoyait au Conseil d'Etat la pétition 1505 « pour un élargissement du trottoir et une piste cyclable sans interruption sur la route d'Hermance ». Cette pétition demande un prolongement de la piste cyclable existante, entre les villages de Collonge et Vésénaz, qui s'arrête abruptement dans un virage, représentant ainsi un danger important pour les utilisateurs. Par ailleurs, le trottoir actuel est extrêmement étroit, impraticable pour une poussette ou une chaise roulante.

Sur ce tronçon se situent un EMS, un grand établissement pour personnes handicapées (anc. EPSE) et le cycle d'orientation de Bois-Caran. On peut donc s'imaginer que tant les adolescents à vélo que les piétons à mobilité réduite sont nombreux à fréquenter cette portion de route, et ce dans des conditions aussi dangereuses qu'inacceptables.

Le projet et les plans de cet aménagement routier existent, comme en témoigne le rapport de la Commission des pétitions ; quelques acquisitions de terrain sont certes nécessaires, mais comment se fait-il que rien ne bouge ?

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Après plus de deux ans et demi de silence (alors que le délai pour répondre à une pétition est, rappelons-le, de six mois), le Conseil d'Etat peut-il faire un point sur ce dossier : nous dire où en sont les acquisitions de terrains et autres procédures administratives nécessaires, nous informer des mesures de sécurité prises en attendant l'aménagement adéquat, nous donner une date pour l'exécution des travaux ?